



Le grand bêtisier 2019 II

Outre Malvés, d'autres sujets se bousculent pour figurer dans le grand bêtisier. Voici quelques morceaux choisis parmi les sujets traités par RUBRESUS.

Massacre à la tronçonneuse et au bulldozer.

Au cœur du PNR de la Narbonnaise, entre Clape et Etangs (zones classées Natura 2000) : 14 000 m² de pinède ancestrale et forêt méditerranéenne ont été rasés, une colline éventrée et rabotée.



A la place, a surgi un village de vacances de 44 résidences de luxe, 21 piscines, 2 restaurants, sur 20 000 m² de sols imperméabilisés. C'était formellement interdit par les règlements antérieurs à 2018 (SCoT, PLU). Le promoteur a su obtenir les dérogations auprès du Grand Narbonne, Ville de Narbonne et préfecture. Mauvais coup porté à notre patrimoine naturel exceptionnel. Idée balade : Capitoul, route Mandirac - Gruissan ou piste cyclable, circuit La Clape balafmée.

De l'eau zéro phyto aux robinets du Grand Narbonne : mieux vaut tard que jamais !

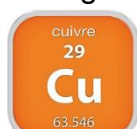


Depuis au moins 2014, l'eau distribuée dans 6 communes : Montredon-des-Corbières, Moussan, Marcorignan, Névia, Raissac d'Aude et Villedaigne n'était pas conforme du fait de teneurs élevées en pesticide (dérivé de désherbant atrazine). Les habitants de Montredon ont eu le triste privilège de consommer l'eau la plus polluée des 438 communes de l'Aude 5 ans durant. Le Grand Narbonne, responsable de la distribution de l'eau, affirmait que la consommation de ce perturbateur endocrinien était sans risque, contrairement aux avis de scientifiques. Mais il a fini par installer en 2019 un traitement pour 800 000 €. Aveu de risques sanitaires ou gaspi ?



Les déchets du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Canal du Midi s'envase et tous les trente ans son dragage est effectué. En 2019, le curage du tronçon Pont du Somail - Argens Minervois (14 km) a déversé quelques



41 000 tonnes de boues sur deux parcelles à Saint Nazaire d'Aude et Argens Minervois (couche de 50 cm). Ces déchets contiennent des teneurs élevées en cuivre et arsenic. Les doses de ces métaux lourds répandues sur les parcelles sont 80 à 185 fois supérieures à l'autorisation annuelle en épandage (norme NF). Deux poids, deux mesures pour les métaux lourds classés du Canal du Midi ?

